



## DEMANDE D'AIDE A L'EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez demander une aide financière pour l'installation d'équipement photovoltaïque.

Pour faire votre demande, nous vous remercions de remplir, dater et signer le formulaire ci-après, et d'y ajouter les justificatifs indiqués.

Votre demande est à adresser à l'**Agence territoriale de l'environnement** :

[contact@agencedelenvironnement.fr](mailto:contact@agencedelenvironnement.fr)

Par délibération n° 2021-046 CT du 06 août 2021, le Conseil territorial a révisé l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques, afin de limiter la demande en électricité et favoriser l'autonomie énergétique.

Nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- L'aide financière n'est attribuée qu'une seule fois pour une même habitation.
- L'aide financière n'est jamais automatiquement accordée. Chaque dossier est étudié sous différents aspects : économique, social, environnemental et technique ainsi qu'en fonction des moyens mis à sa disposition.
- L'aide peut concerner tout type de nouvelle installation photovoltaïque sous réserve d'une production totale minimale de 0,5KWc.
- Sont exclues du dispositif les constructions faisant l'objet ou destinées à une activité de location assujettie au paiement de la taxe de séjour. Sont aussi exclues du dispositif d'aide les habitations ayant souscrit un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance supérieur à 9kVA.

Pour savoir si une aide vous est accordée et en connaître le montant, **vous devez attendre de recevoir** la décision par courrier ou courriel.

**L'aide peut être demandée :**

- Par le propriétaire ou le titulaire d'une autorisation de construire
- Pour une construction y compris les extensions dont la surface de plancher totale ne dépasse pas 170m<sup>2</sup>
- Préalablement à la réalisation des travaux. Sur présentation d'un devis, et après accord exprès de l'Agence de l'environnement. Le règlement de l'aide interviendra alors à la réception des travaux constatés par l'agence territoriale de l'environnement et sous réserve que l'installation ait fait l'objet de l'autorisation d'urbanisme requise,

- Après la réalisation des travaux : dans les 3 mois suivant la réalisation des travaux, la demande est examinée sur présentation de la facture correspondante. Le règlement de l'aide interviendra alors à la réception des travaux constatés par l'agence territoriale de l'environnement et sous réserve que l'installation ait fait l'objet de l'autorisation d'urbanisme requise.

**Montant de l'aide :**

L'aide se monte à 30 % du prix total de l'installation, avec un plafond de 4.000 euros.

Le calcul de l'aide porte sur l'ensemble équipement et main-d'œuvre nécessaire à l'installation.

**Les pièces à fournir pour l'examen de la demande sont :**

- Le formulaire dûment rempli
- Les pièces stipulées à joindre au formulaire

L'agence territoriale de l'environnement pourra être amenée à se rendre sur les lieux pour vérifier la réalisation technique de l'installation.



Avis de l'ATE :

Date d'examen du dossier :

## DEMANDE D'AIDE A L'EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE

### **Le propriétaire et le logement :**

Personne physique

Personne morale

Identité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Numéro de la parcelle cadastrale (ou plan de situation) : \_\_\_\_\_

Surface de plancher de la construction existante ou à édifier : \_\_\_\_\_

### **L'équipement :**

Surface des panneaux \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Marque des panneaux : \_\_\_\_\_ - Fournisseur : \_\_\_\_\_

Puissance de production (en kWc) :

Type de raccordement : autoconsommation / autoconsommation avec réinjection du surplus /  
réinjection totale sur le réseau

Usage envisagé : \_\_\_\_\_

Coût de l'équipement : \_\_\_\_\_

Nom de l'installateur : \_\_\_\_\_

Coût de l'installation : \_\_\_\_\_

Coût de l'installation (hors batteries) : \_\_\_\_\_

### **Pièces complémentaires à fournir :**

- Un justificatif de propriété (titre, matrices cadastrales)
- Une pièce d'identité
- Des photos du bâtiment, ou de l'infrastructure existant ou à édifier sur lequel les panneaux sont ou seront installés
- Positionnement prévu de ces équipements en précisant les éventuelles mesures pour réduire l'impact visuel dans le paysage
- L'identité des prestataires de service chargés de l'achat et de l'installation des équipements,
- Le devis des prestataires et le tableau récapitulatif du prix de l'installation signés par le demandeur
- L'objectif de production d'électricité
- Un document justifiant de la puissance électrique installée ou demandée (contrat EDF, demande de permis de construire, ...)
- Une attestation sur l'honneur selon laquelle la construction existante ou à édifier ne fera pas l'objet d'une activité de location assujettie au paiement de la taxe de séjour définie au chapitre 11 du code des contributions de Saint-Barthélemy.

- Un RIB complet du demandeur ou du mandataire de gestion désigné
- Pour les personnes morales, un Kbis à jour
- Les procurations nécessaires en cas de mandat simple/mandat de gestion

Je soussigné..... déclare exact les informations ci-dessus et demande à bénéficier de l'aide de la collectivité en faveur de l'équipement photovoltaïque.

J'autorise les membres de la collectivité et/ou de l'Agence territoriale de l'environnement à venir sur place vérifier l'effectivité des travaux réalisés.

Fait à....., le .....

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ST BARTHELEMY

BP 683 - Gustavia - 97099 Saint-Barthélemy Cedex

05.90.27.88.18

contact@agencedelenvironnement.fr



ip  
AGENCE TERRITORIALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ST BARTHELEMY



Conservatoire  
du littoral



Réserve Naturelle  
SAINT-BARTHELEMY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COLLECTIVITÉ  
DE SAINT-BARTHELEMY